

## Admission au sein de l'Eglise – Marche à suivre 11 mai 2018

- 1. La paroisse réceptionne la demande de la personne qui souhaite devenir membre de l'Eglise.
- 2. Le conseil de paroisse et le ministère pastoral s'informent mutuellement de la demande d'adhésion.
- 3. La pasteure ou le pasteur prend contact avec la personne désireuse d'adhérer.
- 4. Le conseil de paroisse rend une décision formelle d'adhésion.
- 5. L'administration paroissiale / le secrétariat complète le registre des membres et envoie une copie du formulaire d'adhésion à ...
  - ... la commune politique (registre des habitantes et habitants registre fiscal).
  - ... aux Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, services centraux. (Altenbergstrasse 66, 3000 Berne 22)
- 6. Remise ou envoi de l'acte d'adhésion et de la carte de bienvenue.